

Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor : Provence-Alpes-Côte d'Azur, première destination de France pour la location via ces plateformes en ligne

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 131 • Juin 2024



En 2022, près de 23 millions de nuitées ont été passées en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans des locations touristiques réservées via des plateformes en ligne (Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor), ce qui en fait la région la plus fréquentée de France via ces plateformes. La France est de plus elle-même le pays de l'Union européenne qui totalise le plus grand nombre de nuitées sur ce type d'hébergement.

À l'instar des hébergements hôteliers classiques, la part des touristes résident à l'étranger est forte dans la région (46 %). Cela a notamment pesé sur la fréquentation des années 2020 et 2021 : alors que la clientèle résidente continuait à progresser, les touristes internationaux ne sont revenus à leur niveau de fréquentation d'avant-crise Covid qu'en 2022.

La fréquentation des logements réservés via des sites en ligne est en grande partie concentrée sur la saison estivale : en 2022, la moitié des nuitées ont été réservées en juillet et août. Un pic de fréquentation est enregistré en août pour les résidents, en juillet pour les non-résidents.

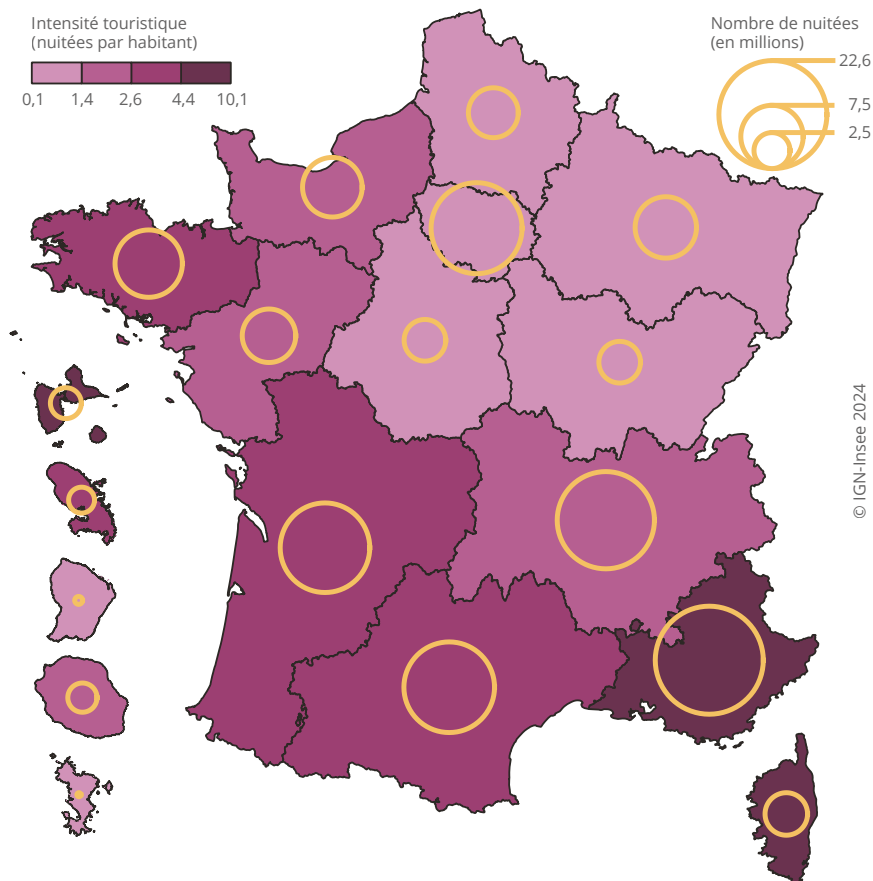
Les Alpes-Maritimes sont le département où on enregistre le plus de nuitées dans ces hébergements, avec en particulier une forte fréquentation de Nice, qui fait partie des dix premières destinations européennes.

En 2022, 137 millions de **nuitées** ont été passées en France par des touristes dans des locations touristiques de courte durée (hors hôtels et campings) réservées via des plateformes en ligne (Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor ► [sources](#)). Il s'agit de logements loués par des particuliers sur ces plateformes, mais également par des professionnels. Au sein de l'Union européenne (UE), la France est la première destination touristique pour ce type de logement : elle représente à elle seule près du quart (23 %) de l'ensemble des nuitées de l'UE réservées via ces plateformes. Viennent ensuite l'Espagne (118 millions de nuitées, soit 20 % du total UE) et l'Italie (84 millions, soit 14 %).

Si l'on se réfère aux nuitées passées dans les hôtels « classiques », le classement est inversé, avec l'Espagne et l'Italie qui devançant la France en nombre de nuitées, ce qui montre l'importance de ce nouveau type de réservation dans la fréquentation touristique en France.

La fréquentation des logements loués via des plateformes en ligne en France est composée à 64 % de touristes provenant de France, et à 36 % de touristes venant de l'étranger, soit une part de **non-résidents** un peu plus élevée que dans les hôtels classiques. La part de la clientèle non résidente dans les locations via des plateformes est toutefois la deuxième plus faible des pays de l'UE, derrière l'Allemagne, ce qui souligne le fort **tourisme domestique** en France. En Espagne, la part des touristes non résidents est de 62 %, et elle s'élève à 71 % en Italie.

► 1. Nombre de nuitées et intensité touristique dans les meublés réservés via des plateformes en ligne pour les régions de France



Lecture : En 2022, 22,6 millions de nuitées ont été passées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit une intensité touristique de 4,4 nuitées par habitant.

Champ : Hébergements touristiques de courte durée proposés en ligne par Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor (hors hôtels et campings).

Source : Eurostat, données expérimentales.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, première destination française pour les locations via des plateformes

En 2022, 22,6 millions de nuitées ont été passées dans des meublés touristiques loués via des plateformes en ligne en Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **figure 1**. Il s'agit du chiffre le plus élevé de France, nettement devant Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-de-France, l'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (de 18,3 à 15,6 millions de nuitées).

Ce volume de fréquentation est du même ordre de grandeur que la totalité des nuitées passées dans des hôtels classiques de la région en 2022. Toutefois, sur la fréquentation des hôtels classiques, Provence-Alpes-Côte d'Azur ne se classe que troisième, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

La **durée des séjours** effectués en Provence-Alpes-Côte d'Azur est en moyenne plus élevée que pour la France entière (4,5 jours contre 3,9 au niveau national), c'est la troisième durée de séjour la plus élevée derrière les régions ultra-marines et la Corse. La **taille des groupes** de touristes la visitant est identique à celle de la France (2,8 personnes en moyenne).

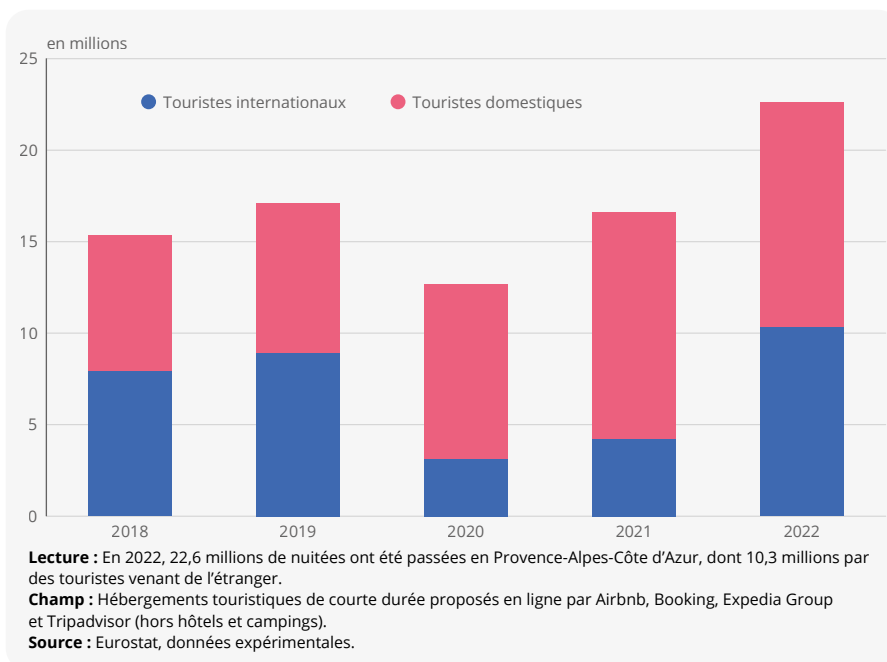
On peut mesurer l'exposition d'un territoire à la fréquentation de meublés touristiques réservés en ligne en rapportant le nombre de nuitées à la population résidente. L'**intensité touristique** ainsi définie est de 4,4 nuitées par habitant en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 2,0 en France. La région est loin derrière la Corse (10,0 nuitées par habitant), mais nettement devant l'Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne (2,6) et Auvergne-Rhône-Alpes (2,2).

Le retrait de la clientèle étrangère a pesé sur la reprise post-Covid

La part de la clientèle en provenance de l'étranger est forte en Provence-Alpes-Côte d'Azur : en 2022, 46 % des nuitées réservées via des plateformes le sont par des touristes qui ne résident pas en France, contre 36 % au niveau national ► **figure 2**. La région se classe deuxième pour la part de nuitées des touristes résidant à l'étranger dans le total de la fréquentation de ces meublés, derrière l'Île-de-France (71 %), et juste devant Grand-Est (45 %). Dans les autres régions, la part de nuitées des touristes venant de l'étranger est plus faible : en Bretagne, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, elle s'échelonne de 23 à 31 %.

La forte part des touristes non résidents dans la fréquentation des meublés réservés via les quatre grandes plateformes en ligne a eu un effet direct sur l'intensité de la reprise post-Covid en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et a pénalisé la fréquentation. Le fort recul des non-résidents n'a pas été compensé par la hausse des touristes résidents en 2020 et 2021. Alors que, dès 2021, la quasi-totalité

► 2. Volume des nuitées de Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la provenance des clients



des autres régions avaient retrouvé leur fréquentation d'avant-crise sanitaire, il a fallu attendre 2022 pour que la fréquentation en Provence-Alpes-Côte d'Azur revienne à son niveau de 2019. C'est aussi le cas pour l'Île-de-France, également très dépendante du **tourisme international**, et pour la Corse et les régions ultra-marines. Ce rattrapage plus lent de la fréquentation touristique post-Covid dans la région concerne également les hôtels. Sur les neuf premiers mois de 2023, les réservations via les plateformes en ligne progressent légèrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **encadré 1**.

Le redémarrage plus tardif de la fréquentation des meublés touristiques réservés en ligne dans la région est plus particulièrement le fait de la clientèle européenne qui a mis plus de temps à revenir qu'en moyenne en France. La clientèle en provenance des autres continents a plongé en 2020 et 2021, comme en France, mais se redresse en 2022. La clientèle américaine (Nord et Sud) revient fortement dans la région en 2022. Au total, en 2022, le nombre de nuitées de touristes en provenance de l'étranger n'est que légèrement supérieur à celui de 2019.

Entre 2018 et 2022, la fréquentation de logements réservés via des plateformes en ligne augmente fortement dans la région

(+47 %), mais moins vivement qu'en France (+60 %). Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région ayant le moins progressé après l'Île-de-France (+12 %) et la Corse (+22 %). En particulier, la hausse de la clientèle résidente est moins marquée qu'ailleurs (+66 % contre +86 % au niveau national).

Une forte saisonnalité de la fréquentation, mais moins que dans les autres régions littorales du sud

La fréquentation est plus concentrée sur la pleine saison d'été (juillet et août) en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France. Dans la région, 44 % des nuitées ont lieu sur ces deux mois, contre 37 % au niveau national ► **figure 3**. Par rapport à certaines autres régions littorales, cette concentration de la fréquentation sur juillet-août est toutefois moins forte : la Corse y concentre 54 % du total de sa fréquentation annuelle, la Nouvelle-Aquitaine 48 %. La part de ces deux mois d'été est similaire en Occitanie (45 %).

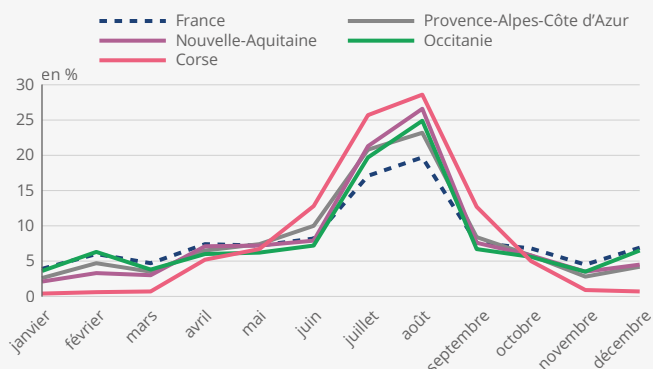
Le pic de fréquentation des touristes non résidents précède celui des résidents. Il est observé en juillet pour les non-résidents, en août pour les résidents. Au total, sur juillet et août confondus, la concentration est similaire pour les deux types de clientèles.

► Encadré 1 – Sur les neuf premiers mois de 2023, la progression des nuitées réservées via des plateformes en ligne ralentit

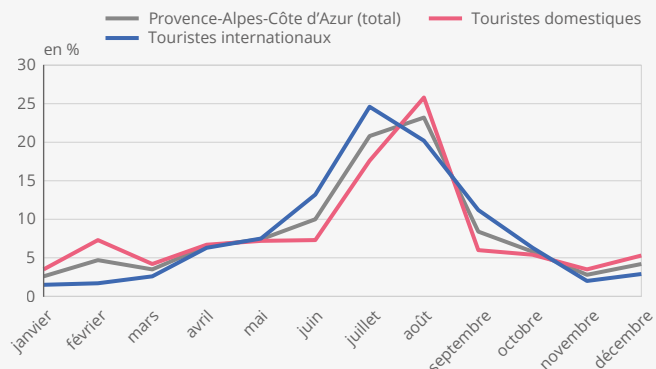
En 2023, le nombre de nuitées réservées entre janvier et septembre via des plateformes en ligne progresse de 4 % sur un an. Pendant la saison estivale en particulier (avril à septembre), qui concentre la grande majorité de la fréquentation, les nuitées réservées via des plateformes en ligne suivent la même dynamique que la fréquentation hôtelière : clientèle domestique en retrait, poursuite de l'essor du tourisme international. Le mois de septembre connaît la plus forte progression de clientèle non résidente, en lien notamment avec la coupe du monde de rugby.

► 3. Part mensuelle des nuitées dans le total annuel en 2022

a. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France et dans d'autres régions



b. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon la provenance des touristes



Lecture : En 2022, 23,2 % du total annuel des nuitées de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été réservées en août. C'est le cas de 25,8 % du total annuel des nuitées des touristes domestiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Champ : Hébergements touristiques de courte durée proposés en ligne par Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor (hors hôtels et campings).
Source : Eurostat, données expérimentales.

Les touristes internationaux viennent davantage sur les mois entourant directement la pleine saison estivale (en juin et septembre) : les non-résidents y concentrent 24 % de leurs nuitées en 2022, contre seulement 13 % pour les touristes domestiques qui fréquentent moins la région sur ces périodes.

La région reçoit plus d'étrangers que les autres régions littorales du sud sur juin et septembre : au total, 18 % des nuitées de Provence-Alpes Côte d'Azur ont lieu sur ces deux mois, contre 14 % en Occitanie et 16 % en Nouvelle-Aquitaine.

Pendant la saison hivernale (de novembre à mars), les touristes venant de France sont majoritaires, du fait d'une activité touristique des Alpes du Sud plutôt orientée vers le marché domestique.

Fréquentation importante dans les Alpes-Maritimes, forte intensité dans les Hautes-Alpes

Les Alpes-Maritimes sont le département de la région où la fréquentation de courte durée des meublés réservés via des plateformes en ligne est la plus forte (7,6 millions, soit un tiers des nuitées régionales ► [figure 4](#)). Cette fréquentation est portée en particulier par Nice, qui se trouve dans le peloton de tête des [cities](#) les plus visitées en Europe ► [encadré 2](#).

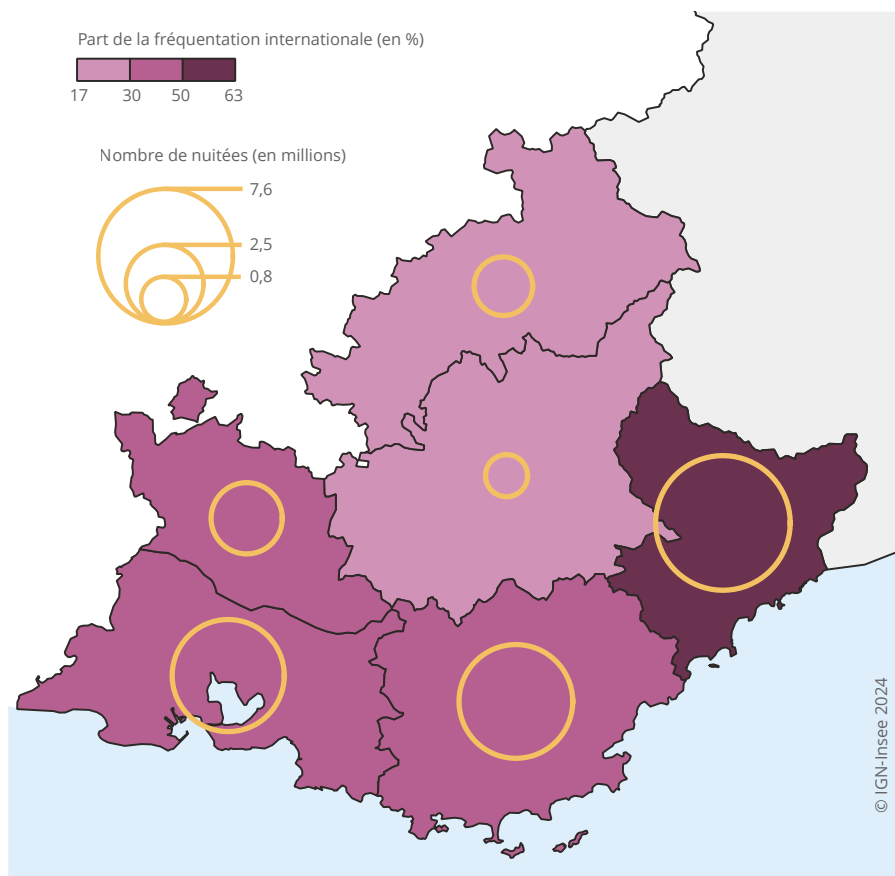
La répartition entre départements des nuitées réservées via les plateformes est proche de celle enregistrée dans les hôtels classiques. Les Alpes-Maritimes sont le département le plus fréquenté dans les deux cas mais le Var concentre, via les plateformes, une part un peu plus importante de la fréquentation régionale, et les Bouches-du-Rhône une part un peu inférieure à celle des hôtels. Comme pour les hébergements classiques, les étrangers sont beaucoup plus présents dans les Alpes-Maritimes (63 % de la fréquentation

totale), et bien moins dans les départements alpins. Dans les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse, la part des touristes internationaux est plus proche de la moyenne régionale.

L'intensité touristique est très forte dans les Hautes-Alpes (10,2 nuitées par habitant

en 2022), du fait de la forte fréquentation en hiver d'un territoire relativement moins peuplé que d'autres lieux touristiques. Cette intensité est plus élevée que dans d'autres départements alpins dépendants du tourisme hivernal (7,9 nuitées par habitant en Savoie, 6,7 en Haute-Savoie).

► 4. Nombre total de nuitées et part de la fréquentation internationale pour les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : En 2022, 7,6 millions de nuitées ont été passées dans les Alpes-Maritimes, dont 62,8 % par des touristes venant de l'étranger.
Champ : Hébergements touristiques de courte durée proposés en ligne par Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor (hors hôtels et campings).
Source : Eurostat, données expérimentales.

En 2022, tous les départements ont dépassé leur niveau de fréquentation de 2019, mais le retour à la normale fut plus long pour les Alpes-Maritimes, du fait de la prépondérance des touristes internationaux qui a pesé sur la fréquentation départementale (encore inférieure en 2021 à son niveau de 2019). ●

Étienne Lenzi, Corinne Roche (Insee)

 Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Les **nuitées** (ou fréquentation) correspondent au nombre total de nuits passées par les clients. Un couple séjournant trois nuits consécutives dans un hébergement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit. Dans cette publication, la fréquentation sera entendue comme le nombre de nuitées dans des hébergements de courte durée, réservées via une des plateformes en ligne partenaires d'Eurostat.

Les **résidents**, ou **touristes domestiques**, sont les personnes qui résident dans le pays visité (indépendamment de leur nationalité). Les **non-résidents**, ou **touristes internationaux**, sont ceux qui ne résident pas dans le pays visité.

La **durée moyenne de séjour** est celle des séjours réservés via des plateformes, quel que soit le nombre de clients.

La **taille des groupes** est le nombre de clients rapporté au nombre de réservations.

L'**intensité touristique** correspond au nombre de nuitées sur une année rapporté à la population résidente d'un territoire. Elle permet d'avoir un proxy de l'importance du tourisme dans l'activité locale. Dans le cadre de cette étude, l'intensité est uniquement calculée sur la fréquentation des meublés touristiques réservés via des plateformes en ligne, et mesure donc l'exposition relative d'un territoire à ce phénomène, et non au total de la fréquentation.

Cities européennes : le concept d'étude de grandes villes, ou *cities* en anglais, est adopté au niveau européen et utilisé fréquemment dans les travaux d'Eurostat. Ce concept permet de comparer les principales villes européennes entre elles. Une *city* se compose des communes dont la majorité de la population vit dans un centre urbain d'au moins 50 000 habitants. Ces centres urbains sont sélectionnés à partir de carreaux contigus d'au moins 1 500 habitants par km².

Dans la présente exploitation, seules les données des *cities* satisfaisant à un des critères suivants sont retenues : *city* capitale, *city* de plus de 200 000 habitants, ou *city* parmi celles qui accueillent le plus de touristes. Par exemple, dans le cas de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la *city* de Martigues ne satisfait aucun de ces critères, ses données ne sont donc pas exploitées dans l'encadré 2. Pour la méthodologie complète, voir le site d'Eurostat.

► Encadré 2 - Fréquentation des *cities* : Nice dans le top 10 européen

Nice se classe en deuxième position des *cities* françaises en nombre de nuitées (5,7 millions), derrière Paris. Elle est la sixième destination la plus prisée parmi les *cities* européennes, après Paris, Lisbonne, Barcelone, Rome et Madrid. Hormis Paris, première ville de l'Union européenne en termes de fréquentation (14,0 millions de nuitées), Nice se situe dans un peloton assez homogène de grandes villes très fréquentées.

La part des touristes internationaux à Nice par rapport aux autres *cities* européennes est assez faible (66 % contre 84 % en moyenne pour le reste du top 10). Malgré cela, elle est une des *cities* françaises les plus fréquentées par les étrangers par rapport aux autres villes françaises.

Sensiblement moins peuplée que les autres *cities* européennes du top 10, l'intensité touristique y est particulièrement élevée, avec 8,5 nuitées par habitant (contre 2,0 dans les autres *cities* du top 10).

Parmi les autres villes, Marseille complète le podium des *cities* françaises et se classe en troisième position en termes de nuitées, assez nettement devant Lyon et Bordeaux. La part des touristes non résidents y est de 38 %, mais l'intensité touristique est la plus faible des *cities* de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2,6 nuitées par habitant).

La ville de Fréjus, dans le Var, se distingue également : elle est plus fréquentée que d'autres *cities* plus peuplées de la région (Aix-en-Provence, Avignon), avec une intensité touristique très élevée (8,4 nuitées par habitant). Ce nombre de nuitées très élevé s'explique par un profil de clientèle spécifique, venant pour des séjours plus longs (5,7 nuits en moyenne, plus longue durée des 26 *cities* françaises étudiées) et un nombre de personnes par séjour élevé (2,9 personnes, taille de groupe moyenne la plus élevée des 26 *cities* françaises).

► Sources

Cette publication s'appuie sur des données d'Eurostat, qui a conclu un accord d'échanges de données début 2020 avec quatre **plateformes en ligne** (Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor). Les données récupérées via les plateformes couvrent les hébergements de courte durée (à l'exclusion des hôtels et campings) réservés par l'intermédiaire de ces quatre plateformes d'économie collaborative, dans l'Union européenne (UE) et dans les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Afin de préserver le secret professionnel, les données des quatre plateformes ont été agrégées.

La collecte de données auprès des plateformes permet d'améliorer la qualité des statistiques européennes sur le tourisme. Sur le marché de l'hébergement, le segment des locations de vacances de courte durée est en effet traditionnellement sous-couvert. Les acteurs de ce marché sont nombreux, ce qui rend la collecte de données plus difficile. Une partie importante des locations de vacances de la nomenclature d'activité européenne « vacances et autres hébergements de court séjour » (code NACE 55.2) n'est ainsi pas représentée dans les études exploitant traditionnellement les enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques auprès des professionnels du secteur.

Les données récoltées sont celles des locations qui entrent dans ce code NACE 55.2, et comprennent notamment :

- les maisons de vacances pour enfants et autres,
- les appartements et pavillons de vacances,
- les résidences de tourisme sans service de chambre quotidien,
- les maisons familiales de vacances sans service de chambre quotidien,
- les auberges de jeunesse et les refuges de montagne.

Le champ exclut donc les hôtels et campings, mais n'est pas restreint à la location uniquement par des particuliers : ces données comprennent également des informations sur la fréquentation d'hébergements marchands gérés par des professionnels (comme les auberges de jeunesse ou certains appartements-hôtels par exemple) et réservés via une des quatre plateformes. Une comparaison poussée avec les enquêtes de fréquentation touristique de l'Insee n'est donc pas possible, certains hébergements étant comptabilisés simultanément dans les deux sources.

Dans cette publication, les données de l'UE ne comprennent pas celles du Royaume-Uni qui ne fournit plus ces données à Eurostat.

Ces données ont un caractère expérimental, comprenant notamment des risques de double compte.

► Pour en savoir plus

- **Lenzi E., Roche C.**, « Malgré le retour des touristes étrangers, une saison estivale contrastée », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 98, décembre 2023.
- **Clément L., Martin B., Guillaume S.**, « Hébergements touristiques proposés par des particuliers via des plateformes : un essor freiné par la pandémie de Covid-19 », Insee Analyses Grand Est n° 160, juin 2023.
- **Franceschi P.**, « Les logements touristiques de particuliers proposés par Internet », Insee Analyses n° 33, février 2017.
- Données sur les plateformes d'économie collaborative, Eurostat.
- **Briquet-Laugier J.-C., Chier C., Rochhia S., Torre D.**, « Airbnb en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Connaissances du territoire, Fabriques de la connaissance, juin 2021.
- Methodological Note - Experimental statistics on short-stay accommodation offered via online collaborative economy platforms, Eurostat, avril 2021.

